



LES PENITENCIERS DU CANADA

Vous est-il jamais arrivé, ami lecteur, par une belle journée d'été, alors que la nature pleine de sève, débordante de force et de vie, étale ses trésors et ses merveilles : aux champs, l'or des guerêts, dans les prés, sa verdure, aux jardins, ses fleurs, semant partout sur les ailes de la brise, ses aromales senteurs ; en un de ces jours, où le corps allègre, l'esprit dispos, le cœur ouvert, l'on se sent presque des ailes, tant on a plaisir de vivre, vous est-il arrivé de passer devant un de ces grands corps de logis, percés de fenêtres à barreaux de fer, solidement encastrés dans des blocs de granit, ceints de murs, à physionomie austère, grave, quelquefois sinistre, situés d'ordinaire en dehors des villes et que l'on nomme une prison ?

Oui, n'est-ce pas ? Eh bien, involontairement, votre pensée, par l'effet même du contraste, a dû s'arrêter avec une sorte d'émotion poignante et douloureuse, sur le sort des prisonniers condamnés à passer de longs jours, des années, parfois leur vie, dans les ateliers le jour, et dans les cellules la nuit, de ces grands bâtiments à la façade nue et triste, au milieu de ces préaux où l'éclat du soleil, la pureté de la lumière, la splendeur éblouissante des cieux, semble à ces malheureux la perpétuelle ironie d'un inexorable destin !

Quant à nous, jamais, en ces moments d'effervescente liberté, nous n'avons passé devant une prison sans nous sentir monter au cœur une indéfinissable tristesse, sans éprouver une sorte de honte, comme une diminution de la personnalité humaine, en présence de ces légitimes sévérités de la loi, de la juste nécessité des répressions sociales.

Car, on aura beau dire et beau faire, malgré la justice des condamnations, combien parmi ces criminels n'ont failli que parce qu'il leur a manqué à l'un une famille, à l'autre un état, à celui-ci le flambeau de la religion, ou à celui-là un peu d'instruction, à la plupart quelques bons exemples ! Et pour toutes ces défaillances, pour toutes ces chutes, qu'elle part la conduite de chacun de nous, l'imperfection de nos institutions, la faiblesse de nos mœurs, n'a-t-elle pas à y prendre ?

Nous savons, hélas ! ce qu'on peut répondre d'arguments victorieux à cette façon philanthropique d'envisager une des plaies de notre condition. Ce n'est point que nous ayons l'intention de proposer un système nouveau d'amendement à l'usage des

détenus, ou de demander leur élargissement ; nous voulons simplement dire que leur sort est digne de pitié, et que, pour tout homme, plaindre et aider les malheureux, au lieu de les mépriser et de les haïr, sera toujours la marque d'un caractère généreux et d'une âme compatissante.

Si chacun de nous avait réellement conscience de sa dignité et savait l'inestimable valeur de la liberté, nul ne s'exposerait à la perdre ou à rougir de soi.

Rejetant, pour notre thèse, la puissance de l'enseignement religieux, la délicatesse que donne l'éducation, les combinaisons de l'intérêt bien entendu, les révoltes du sens moral, pour ne nous occuper que de la liberté, nous répéterons que le risque de perdre celle-ci, devrait suffire pour arrêter tout homme au moment de commettre un crime.

Libre ! c'est-à-dire n'être borné dans ses actes que par le respect dû à la liberté d'autrui ! Aller, venir, à son gré, en tout lieu, à toute heure ; s'occuper ou se divertir, courir aux champs ou à la ville ; goûter les joies de la famille, les douceurs du foyer domestique, les charmes de l'amitié ; discuter arts, poésie, politique, briguer la fortune, la gloire ; se mêler à tout ce qui s'agit, jouir de l'estime, de la considération publique ; obtenir constamment le témoignage du for intérieur, réactif énergique, juge incorruptible de nos pensées et de nos actes ; puis, plein de jours, s'endormir dans la mort, après avoir vécu libre ! Quoi de plus noble et de plus conforme à notre nature !

Le criminel condamné, au contraire, est moins qu'un paria, car ce dernier peut encore errer à son gré, demeurer en communion avec la nature et suivre de loin le mouvement et la vie des lieux habités.

Mais le coupable atteint est, pour la durée de sa peine, retranché de la société, séparé du monde ; pour lui plus de droits, rien que des devoirs ; il perd jusqu'à son nom, qu'il échange contre un numéro.

Il appartient à un inflexible règlement, se livre chaque jour, sous l'œil de gardiens sévères, à un travail forcé, pénible, et sans profit pour lui ; sauf quelques communications avec le prêtre, il garde un silence absolu ; la pensée et la parole deviennent, dans ce triste état, une tentation de plus, un péril pour sa sécurité ; rien n'arrive à lui des faits présents du monde, des progrès de l'art ou de la science ; il ignore ce qui se passe ! point d'amis, de joies de famille ; et, durant la nuit, la cellule solitaire ! c'est un membre mort chez lequel

persiste cependant l'intelligence de son état, et des sensations de la vie, juste ce qu'il en faut hélas ! pour sentir la douleur et les remords.

Telle est la condition des malheureux qui expient leurs crimes dans les pénitenciers. Comme nous le disons au commencement de cet article, ces réflexions nous arrivent involontairement à l'esprit, chaque fois que le hasard place sous nos yeux le nom seulement d'une institution pénale.

Au Canada, nous devons nous en féliciter, le chiffre des pensionnaires des différents pénitenciers, accuse une moyenne peu considérable proportionnellement à notre population totale.

Quant à ceux coupables du crime d'assassinat ou de viol, le nombre en est heureusement moins élevé encore.

Voici quelques statistiques prises dans le rapport des directeurs des pénitenciers pour l'année 1874, qui suffiront à donner une idée de la situation de ces établissements.

Sous le rapport du nombre, le 31 décembre 1874, il restait dans les divers pénitenciers du Canada, y compris les criminels aliénés en traitement dans l'asile de Rookwood, 931 prisonniers ainsi répartis.

	Hommes	Femmes	Total
Kingston...	408	385	23
St. Jean, N.B.	104	80	15
Rookwood...	380	241	200
Halifax	42	38	4

Sous le rapport des races, sauf 8 hommes de couleur et 3 indiens, ceux incarcérés dans l'année 1874, appartiennent à la race blanche.

Quant aux pays d'origine, voici le contingent fourni dans l'année 1874 par les différentes contrées :

Pays	Hommes	Femmes	Total
Angleterre...	29	1	30
Irlande....	32	6	38
Ecosse	16	6	16
Canada	193	6	199
Etats-Unis..	26	2	28
Allemagne..	5	0	6
Pologne...	2	0	2
France	5	0	5
Terre-Neuve	1	0	1
Jamaïque ..	1	0	1
Afrique....	1	0	1

Relativement au degré d'instruction, ils se divisent de la manière suivante :

Ne sachant ni lire ni écrire	Sachant lire seulement	Sachant lire et écrire
62 dont 2 femmes.....	84 dont 10 femmes.....	189 dont 6 femmes.....

Sous le rapport de l'âge, on trouve la division ci-dessous :

De 15 à 20 ans....	64 dont 4 femmes.
De 20 à 30 ans....	140 dont 4 femmes.
De 30 à 40 ans....	39 dont 2 femmes.
De 50 à 60 ans....	31 dont 4 femmes.
Au-dessus de 60 ans	5

* Ce tableau et le suivant ne contiennent point les statistiques des pénitenciers de St. Jean, muet sur ces deux cas.

Si l'on considère la condition sociale, l'on découvre :

Célibataires.....	193 dont 6 femmes.
Mariés.....	77
Veufs	14 dont 5 femmes.

Sous le rapport des dénominations religieuses, on obtient :

Catholiques....	186 dont 5 femmes.
Protestants....	165 dont 9 femmes.
Israélites	2 dont 1 femmes.
Payens	1 dont 1 femmes.
Aucune.....	12

La division par professions, états et métiers donne 151 journaliers. Tout le reste appartient aux diverses classes de métiers ; celle qui compte le plus de représentants après les journaliers, c'est la classe de cultivateurs qui comprend 13 individus.

Les professions qui exigent quelque instruction, sont représentées par deux instituteurs, un opérateur de télégraphe, un ingénieur, un teneur de livre et un photographe.

Si l'on classe les détenus suivant la nature de l'offense, l'on a :

Voleurs et filoux.....	112 dont 15 femmes
Voleurs de bestiaux.....	21
Fausseurs	9
Faux monnayeurs.....	3
Pour homicides.....	13 dont une femme.
Incendiaires	11
Vol de lettres chargées..	2
Bigamie	1
Viol	7

Malgré les rigueurs du régime, et la sévérité qu'exige la direction d'un pénitencier, l'humanité n'est cependant point bannie, et l'on apporte au sort des prisonniers tous les adoucissements qui, compatibles avec l'ordre, la discipline, peuvent améliorer le moral et engendrer le repentir.

Prenant pour exemple le pénitencier de Kingston, le plus ancien et le plus important de tous, voici quelques détails que beaucoup de nos lecteurs liront avec intérêt.

Le personnel des officiers et employés du pénitencier de Kingston se compose d'un préfet, d'un sous-préfet, d'un médecin, d'un comptable, d'un chapelain protestant et d'un chapelain catholique, d'un commis, d'un garde-magasin, d'un gardien en chef de six instituteurs (dont les leçons durent 40 minutes à l'heure du midi), d'un économiste, d'une matrone, d'une matrone assistante, de quatre instructeurs des métiers, d'un directeur de l'hôpital, d'un boulanger, d'un messenger, d'un surveillant pour les tailleurs de pierre, d'un fermier, de 8 gardiens, de 35 gardes et de 3 charretiers.

Il y a de service chaque nuit un gardien et huit gardes, dont six y compris le gardien, sont relevés le jour suivant.

Les détenus sont obligés de travailler dix heures par jour en été, et en hiver depuis le matin jusqu'au soir, ou aussi longtemps qu'ils peuvent voir pour travailler.

Il y a soixante détenus d'employés dans la fabrication de serrures, de portes, et autres menus articles en quincaillerie par la compagnie